

Année de l'Olympisme de l'école à l'université

Capitalisant sur la dynamique de *l'Année du sport de l'école à l'université*, l'année scolaire 2016-2017 est tournée vers l'Olympisme et ses valeurs dans le cadre de la candidature de Paris 2024 à l'organisation des futurs Jeux olympiques et paralympiques.

Promouvoir le sport et les valeurs citoyennes

Objectifs de l'année de l'Olympisme de l'école à l'université

Temps forts de l'année de l'Olympisme de l'école à l'université

Lancement d'un appel à projets

Les ressources



Promouvoir le sport et les valeurs citoyennes

Durant cette année de l'Olympisme de l'école à l'université, des actions éducatives pour valoriser la pratique sportive des jeunes et la mobilisation de la communauté éducative sont menées par l'Éducation nationale, en partenariat avec le ministère chargé des sports, le Comité national Olympique et sportif français (CNOSF), le Comité paralympique et sportif français (CPSF), le groupement d'intérêt public (GIP) PARIS 2024, ainsi que les fédérations sportives scolaires et universitaires.

La candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 est l'occasion, pour les ministères en charge de l'éducation et de la jeunesse, de mettre en avant l'ensemble des dispositifs existants qui peuvent être mobilisés dans le cadre scolaire pour l'apprentissage des valeurs citoyennes et sportives :

le parcours citoyen de l'élève **circulaire n° 2016-092 parue au BOEN du 23 juin 2016** ;

l'enseignement moral et civique (EMC) ;

le parcours éducatif de santé **circulaire n° 2016-008 parue au BOEN du 4 février 2016** ;

les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ;

les nouveaux rythmes scolaires dans le premier degré ;

les sections sportives scolaires, etc.

Objectifs de l'année de l'Olympisme de l'école à l'université

Quatre grands objectifs sont fixés pour cette année :

valoriser les pratiques sportives à l'École, et en premier lieu l'éducation physique et sportive (EPS) et le sport scolaire et universitaire ;

valoriser le sport comme outil pédagogique permettant de contribuer aux différents domaines de formation de l'enseignement scolaire et universitaire ;

valoriser la dimension culturelle du sport, en développant des actions culturelles et sportives en lien avec l'organisation de l'olympiade culturelle ;

mobiliser le sport comme un outil permettant de renforcer les liens entre les établissements d'enseignement, leur environnement et le milieu associatif, et ainsi corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive quelles qu'en soient les causes : territoriales, sociales, sexuées, culturelles ou bien liées à un handicap.

Temps forts de l'année de l'Olympisme de l'école à l'université

Cette année de l'Olympisme à l'École sera scandée par trois temps forts :

la Journée nationale du sport scolaire (JNSS) organisée mercredi 14 septembre 2016 (note de service n° 2016-082 du 31 mai 2016). La JNSS 2016 marquera la fin de l'Année du sport de l'école à l'université et le lancement d'actions en faveur de la candidature parisienne. À tous les échelons du sport scolaire, des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous, seront organisées en rapport avec le thème "l'École s'engage pour Paris 2024" ;

la Semaine olympique et paralympique du 21 au 29 janvier 2017, semaine dédiée à l'organisation de manifestations d'importance sur l'ensemble du territoire ;

la Journée Olympique le 23 juin 2017, date anniversaire de la création des Jeux Olympiques modernes par le Baron Pierre de Coubertin en 1894.

Lancement d'un appel à projets

Dans le cadre de l'année de l'Olympisme de l'École à l'université, un appel à projets a été lancé officiellement lors de la JNSS 2016, mercredi 14 septembre.

Participer à l'appel à projets

Année de l'olympisme de l'École à l'université

Il doit permettre de poursuivre la construction d'actions partenariales et fédératrices initiées au cours de l'année du sport de l'école à l'université.

Un soutien financier pourra être accordé aux projets remarquables et innovants dans les conditions prévues par : **le cahier des charges ci-joint.**

Le label "Année de l'Olympisme de l'école à l'université" sera attribué par le ministère aux actions qui remplissent les conditions suivantes :

- des actions qui se déroulent sur tout ou partie de l'année scolaire et universitaire 2016 - 2017 ;
- des actions qui reposent sur un fort partenariat entre un établissement scolaire (ou universitaire), et un acteur du sport scolaire (fédérations sportives scolaires) et/ou un acteur du mouvement sportif (CROS, CDOS, fédération sportive, ligue, comité ou club) ;
- des actions qui lient la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne autour de l'Olympisme et de ses valeurs sur le modèle des **Classes Olympiques**, une action éducative proposée par le CNOSF.

Les ressources



Réseau Canopé met à disposition la plateforme "la grande école du sport" qui propose des ressources pédagogiques libres de droit, utilisable en classe, du CM1 à la terminale.

Accéder à la plateforme

Découvrez des vidéos et des compléments pédagogiques sur le sport et l'histoire, le sport et la littérature ou les arts, des

témoignages de grands sportifs, des interviews de penseurs contemporains, des vidéos sur le sport et la mondialisation, sur les rapports entre le sport et la santé, etc.

A consulter :

Circulaire n°2016-126 du 22 août 2016 relative à l'Année de l'Olympisme, de l'école à l'université

Circulaire n°2016-058 du 13 avril 2016 relative à la rentrée scolaire 2016

Circulaire n°2015-071 du 13 avril 2015 relative à l'Année du sport de l'école à l'université

Sites des partenaires :

Le Comité national Olympique et sportif français (CNOSF)

Le Comité paralympique et sportif français (CPSF)

Le groupement d'intérêt public (GIP) PARIS 2024